

L'an deux mille vingt-deux, le 03 Février à 18 heures 30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 31 Janvier 2022

Étaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mme GAUDEFRUYE Cathy, excusée.

Ordre du jour :

- Finances : récapitulatif projets au prochain budget (phase préparation)
- Eau : point financements, travaux préparatoires, planning
- Eglise : Point avancées - Adhésion Fondation du Patrimoine
- Assurance Statutaire du personnel
- Convention de recouvrement avec la Trésorerie d'Albert
- Convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage à la CCHS
- Complément d'adhésion au RIFSEEP
- Demande du Comité FFRandonnée Somme signalétique GR800
- Informations / Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente ses vœux de vive voix à l'assemblée. Il mentionne que l'équipe municipale a reçu de nombreuses marques de sympathie (cartes de vœux chocolat...). Cela fait toujours plaisir.

1/Projets 2022 à inscrire au budget

□ **Eglise** : il convient de prévoir la maîtrise d'œuvre au budget 2022, soit 30 à 40 000 €. Il faudra certainement acter la mise en place d'un prêt relais concernant les subventions et la TVA.

□ **Vidéoprotection** : coût 80 108 € HT soit 96 130 € TTC. 80% de subventions ont été obtenues à hauteur de 64 086 € correspondant à la DETR et à l'aide attribuée par le Département sur le projet (initial et l'extension). La part restant à la charge de la commune est de 16 022 € HT et 16 022 € de TVA à avancer. Ces travaux seront réalisés sous réserve du bon déploiement de la fibre...

□ **Sécurisation D88** : Le coût du projet est arrêté actuellement à 44 927 € HT soit 53 912.40 € TTC La commune peut solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des Amendes Police, 30%, soit 13 478 €.

Cependant, il paraît urgent d'attendre, en effet, un rendez-vous avec département pour avis et possibles modifications est prévu le lundi 07 Février prochain.

Une autre justification de cette attente réside dans le fait qu'une future politique d'accompagnement des territoires par le Département va sûrement être mise en place.

Enfin, il paraît primordial d'harmoniser les chantiers avec celui de l'interconnexion eau. Donc nous serons plutôt sur une réalisation dernier trimestre avec impact sur budget 2023.

□ **Compléments LED 12 points** : 7 110 € HT soit 8 532 € TTC. Pour cette fois, pas de subvention possible car il s'agit de création et non de remplacement.

□ **Mise à niveau ordinateur Mairie** 1 592.33 € et ordinateur Portable 1 091.24 € : 2 683.87 € HT soit 3 221 TTC. Une demande de subvention auprès de l'Etat a été déposée au titre de la DETR 40% soit 1 082 €.

□ **Mise à niveau sécurité au travail** (armoires rangement produits nettoyage / phyto / PTI : 1000 €)

□ **Mobilier, sol et peintures Salle de classe** : mobilier 4 393.63 € + plafonniers led 676 € = 5 069.63 € HT soit 6 084 € TTC. Une demande de subvention auprès de l'Etat a été déposée au titre de la DETR 40% soit 1757 €.

□ **Travaux complémentaires D1029, MOE compris** : 33 426,22 € HT. Nous attendons le retour de la participation fond de concours CCHS +/-17 000 €.

□ Provision 15 000 € pour voirie bas du chemin d'Athies / Etude de prix en cours pour changement tables et scène Salle des Fêtes 8 000 €.

2/ Eau

Fin décembre, Monsieur le Maire a été informé que la commune recevait un accord quant à la demande de subvention au titre du FNADT 2021, soit un montant de 183 442,40 € octroyé pour les travaux d'interconnexion à condition que ceux-ci soient réalisés avant la fin de l'année 2022.

Nous avons également sollicité l'aide de l'état au titre de la DETR, la subvention pouvant aller jusqu'à 40% du montant HT des travaux.

Antérieurement une mise en concurrence avait été réalisée par les communes de BRIE et MESNIL-BRUNTEL en ce qui concerne les travaux d'étude de sol et de relevés topographiques.

Ces derniers ont été réalisés courant janvier et les études de sol et géotechniques débutent le 07 Février.

Suite à cela un rapport sera rendu afin de savoir s'il est nécessaire ou non de monter un dossier Loi sur l'eau.

Au mois de Mai-Juin, les 2 communes devront prendre une délibération qui actera précisément les conditions d'adhésion en lien avec le SIEP ; transmission des patrimoines, des budgets, mise en sommeil du point de captage, timing des relevés, information aux abonnés, etc...

Monsieur le Maire présente le plan de financement dans l'hypothèse d'une DETR accordée à hauteur de 35 % :

PLAN DE FINANCEMENT			
BESOINS		RESSOURCES	
Fourniture et pose canalisation fonte 100	222 250€	DETR 35%	179 427€
Canalisation en encorbellement	76 000€	FNADT Exceptionnelle	183 442€
Plue value passage Somme et Vannage	40 000€		
Raccordement conduites	12 000€		
Reprise de Branchements Brie et Moulin	54 000€		
Chambre de comptage, régulateur pression	20 000€		
Modification remplissage réservoir	15 000€		
Sous total	439 250€	Subventions	362 869€
Frais Etudes		Fonds propres Brie	74 890€
BFIE Etude Faisabilité Tranche ferme (déjà payée)	6 300€	Fonds propres Mesnil	74 891€
Assistance MO Verdi (Marché, suivi)	20 150€		
Etudes géotechniques, levé Topo	21 350€		
Divers et imprévus	25 600€		
Sous Total			
TOTAL	512 650€	TOTAL	512 650€

BFIE déjà réglé en 2021
71 740
71 741

Puis à hauteur de 40% :

PLAN DE FINANCEMENT			
BESOINS		RESSOURCES	
Fourniture et pose canalisation fonte 100	222 250€	DETR 40%	205 060€
Canalisation en encorbellement	76 000€	FNADT Exceptionnelle	183 442€
Plue value passage Somme et Vannage	40 000€		
Raccordement conduites	12 000€		
Reprise de Branchements Brie et Moulin	54 000€		
Chambre de comptage, régulateur pression	20 000€		
Modification remplissage réservoir	15 000€		
Sous total	439 250€	Subventions	388 502€
Frais Etudes		Fonds propres Brie	62 074€
BFIE Etude Faisabilité Tranche ferme (déjà payée)	6 300€	Fonds propres Mesnil	62 074€
Assistance MO Verdi (Marché, suivi)	20 150€		
Etudes géotechniques, levé Topo	21 350€		
Divers et imprévus	25 600€		
Sous Total			
TOTAL	512 650€	TOTAL	512 650€

BFIE déjà réglé en 2021
58 924
58 924

L'assemblée réitère son accord quant aux plans de financement proposé.

3/ Eglise

Tous les dossiers de subvention ont été déposés (Etat, Région, Département, Mission Bern).

Monsieur le Maire souhaiterait également solliciter la Fondation du Patrimoine. Mr SAUVE nous aidera dans la constitution du dossier. Pour ce faire il faudrait adhérer à cette fondation. La cotisation est de 55 €.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à Mr le Maire pour adhérer auprès de la Fondation du Patrimoine et la solliciter pour une éventuelle subvention.

Le 28 Février, Mr SAUVE va présenter son avant-projet.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, sachant que toutes les subventions ne sont et seront peut-être pas accordées et que certaines sont en cours de vote dans le cadre des politiques budgétaire du département et de la région :

PLAN DE FINANCEMENT			
BESOINS		RESSOURCES	
Phase 1 : Clocher et mise en sécurité	259 800€	DETR 25% 2021 base phases 1 à 4	129 715€
Phase 2 : Façade Nord Retour côté Ouest	106 700€	DETR 2022-2023 phase 5 - 25% de 336 500	84 125€
Phase 3 : Chevet	101 900€	Département 30% plafonné programme 2021 phase 1-3	150 000€
Phase 4 : Façade Sud Retour côté Ouest	101 400€	Région programme 2021	125 000€
Phase 5 : Intérieur	336 500€	Département 30% plafonné programme 2022-2025	146 000€
		Région programme 2022-2025	125 000€
		DRAC si protection Phase 5 - 40% de 336 500	134 600€
		Fondation du patrimoine	
Sous total	906 300€	Sous total	894 440€
Maitrise d'ouvrage (8% phases 1 à 4)	50 460€	Commune Fonds Propres	62 320€
TOTAL	956 760€	TOTAL	956 760€

Une réflexion quant à une protection de l'édifice pour réalisation de la phase 5 sera peut-être à mener en fonction des coûts définitifs et des financements obtenus.

4/ Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire énonce à l'assemblée qu'il est tenu d'organiser un débat sur la protection complémentaire de agents de la commune.

La protection sociale complémentaire intervient dans 2 domaines :

- La Santé : elle vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale.
- La Prévoyance/maintien de salaire : elle vise à couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès.

Il existe 2 types de dispositifs sont éligibles à la participation employeur :

- La **convention de participation** : l'employeur contracte avec un opérateur pour un dispositif en santé et/ou en prévoyance. La participation n'est versée qu'aux agents qui souscrivent à ce contrat.
- La **labellisation** : une liste de contrats proposés par des opérateurs reçoit un «agrément» permettant à l'agent qui y souscrit de bénéficier de la participation employeur.
- Les 2 dispositifs sont exclusifs l'un d l'autre pour chaque domaine à couvrir.

Quelles sont les évolutions en la matière :

En santé : participation **obligatoire** des employeurs publics à hauteur de **50% minimum** d'un montant cible (au 1/1/2026)

□ doit couvrir un panier de soins minimum:

□ Ticket modérateur

□ Forfait journalier hospitalier

□ Dépenses de frais dentaires et optiques

□ Les montants de référence et les niveaux de prise en charge seront définis par décret

En prévoyance, pour la FPT, participation **obligatoire** des employeurs publics à hauteur de **20% minimum** d'un montant cible sur un socle de garanties à définir (au 1/1/2025)

□ Les montants de référence et le socle de base seront définis par décret.

Le centre de gestion de la Somme devra proposer aux collectivités et établissements publics une convention de participation ouverte à adhésion facultative pour chacun des risques.

Ces conventions de participation pourront être mises en place à un niveau départemental ou supra-départemental.

Ce sujet sera abordé ultérieurement pour décider de ce qui sera mis en place au sein de la collectivité.

Dans l'immédiat, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à la proposition du centre de gestion concernant l'assurance des risques statutaires. En effet, la commune était dotée d'un contrat mais l'a résilié en fin d'année dernière afin d'adhérer au groupement de commandes proposé par le centre de gestion. Cela concerne les agents affiliés à la CNRACL.

L'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, d'adhérer à la proposition du centre de gestion concernant l'assurance des risques statutaires.

5/ Convention de recouvrement avec la Trésorerie d'Albert

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1er Janvier le comptable qui s'occupe de la commune n'est plus la Trésorerie de Péronne mais celle d'Albert. De ce fait, il convient de signer une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le comptable d'Albert.

La présente convention précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Après délibérations, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, de donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le comptable d'Albert.

6/ Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de la Haute Somme (CCHS)

Monsieur le Maire présente le projet de travaux neufs voirie qui porte sur : la sécurisation de la route départementale 88 (rues de Mesnil et de Saint Christ)

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire d'avoir recours à une mission de maîtrise d'œuvre.

Dans un souci de rationalité et d'efficacité, il est proposé d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de la Haute Somme pour l'intégrer au marché de « maîtrise d'œuvre - travaux voirie ». Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit, dans ce cas, être signée.

Le montant prévisionnel des dépenses de maîtrise d'œuvre relatives à l'AVP est évalué à 1.5 % des travaux estimés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de travaux neufs et le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre préalable.
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

- Décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'AVP à la Communauté de Communes de la Haute Somme
- Autorise Mr le Maire à signer tout document et tout avenant s'y rattachant.
-

7/ Complément d'adhésion au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé d'attribuer une prime aux agents de la commune. Or, cette délibération a été rejetée par la Sous-Préfecture, d'une part par rapport au huis clos qui avait été demandé à ce moment et d'autre part car les primes doivent être attribuée dans le cadre du RIFSEEP.

Monsieur le Maire indique que ce régime existe déjà pour la secrétaire de Maire, il demande donc un accord de principe afin de saisir le comité technique du centre de gestion en vue de la création de ce régime pour l'employé communal, Mr BEGLIOMINI.

S'agissant de Mr CARRE, il relève d'un contrat aidé de droit privé, une autre procédure sera mise en place.

L'assemblée donne son accord à Mr le Maire pour saisir le comité technique en vue de la mise en place du RIFSEEP pour Mr BEGLIOMINI.

8/ Pose d'une signalétique GR 800

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande de la Fédération Française de randonnée concernant l'implantation d'un panneau signalétique dans le cadre du GR800.

Le GR® 800 se déroule au fil de la Somme, depuis la source du fleuve picard, dans l'Aisne, jusqu'à la mer, en traversant tout le département éponyme d'est en ouest. L'eau est omniprésente.

L'itinéraire permet de relier les belvédères et de découvrir de magnifiques points de vue ou de pénétrer dans les milieux aquatiques, paradis des oiseaux, des chasseurs, des pêcheurs et des randonneurs. Les villes rencontrées - Saint-Quentin, Ham, Péronne, Corbie, Amiens, Abbeville, Saint-Valery - sont autant de lieux chargés d'histoire et de patrimoine.

En ce qui concerne notre commune le panneau serait implanté sur la route départementale 88 à hauteur de l'intersection au niveau de la station de pompage.



Après délibérations, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide de donner son accord pour la pose d'une signalétique dans le cadre du GR800.

9/ Questions diverses

* Mme Olga RUTAR présente le calendrier des manifestations 2022, sous réserves de l'évolution de la crise sanitaire et de la mise en place d'un nouveau comité des fêtes :

- 08 Mars, après-midi des aînés à la Mairie, échange autour d'un café, sur inscription,
- 16 Avril, Chasse aux œufs sur inscriptions

- 08 Mai, cérémonie de l'armistice
- 21 Mai, Fête du bois
- En Juin, s'il n'y a pas de comité des fêtes, une fête du village sera organisée avec manèges, goûter et thé dansant
- 14 Juillet, animations diverses
- 06 Août, concours des maisons fleuries
- Septembre, réunion des aînés
- Octobre, journée bleue, repas des aînés, opération brioches, halloween
- 11 Novembre, cérémonie de l'armistice,
- Décembre, Arbre de Noël avec spectacle, marché de Noël.

* Un sondage va être distribuer dans les boîtes aux lettres prochainement afin de recenser les personnes intéressées pour participer à une formation sur les "gestes qui sauvent". Pas encore de dates de fixées.

* L'entreprise COLVER va intervenir la semaine du 07 février pour des travaux complémentaires.

* Le spot qui éclairait le monument a dû être enlevé car il éblouissait chez les voisins situés juste derrière. En l'abaissant ce dernier éblouissait les cabines des routiers... il a donc été retiré et la commune n'a donc rien réglé.

* Certaines barrières situées sur la chaussée Brunehaut ont été accrochées. Une peinture a été commandée auprès du fabricant afin de les retoucher.

* La salle des fêtes a reçu un avis défavorable lors de la commission sécurité. Des travaux sont a effectuer. La problématique majeure est que la cloison au niveau du bar doit être coupe-feu et mesurée à 50 cm alors qu'elle n'en fait que 42, une demande de dérogation a donc été formulée, nous attendons réponse. Quelques menus travaux sont à prévoir et l'estrade à revoir.

* Les factures d'eau devraient être éditées courant février, il y a de nouveaux paramètres à prendre en compte du fait du changement de Trésorerie.

* Le logement communal situé dans le bâtiment de la Mairie connaît des problèmes d'humidité. Il conviendra peut-être de monter une VMC.

* Le comité de fêtes se réunit en assemblée générale extraordinaire le 28 Février prochain après-midi.

* Il y a eu une dizaine de retours concernant les problèmes de réception de télévision, contact va être pris avec l'agence national des fréquences.

* Un rappel des règles applicables en matière d'urbanisme va être fait dans le village.

* Une réunion concernant le canal Seine Nord Europe a eu lieu ce matin, Mr DAUDRE y a assisté à titre personnel et en tant que représentant de la commune. Il a donc fait part de la volonté de mettre en œuvre un chemin pédestre permettant prolonger le GR800 le long des étangs en ressortant rue de l'abreuvoir ainsi que de régler divers problèmes d'écoulement d'eaux pluviales (chemin d'athies, chemin de « procession » au niveau de la station de pompage, protection de celle-ci). Fin 2022, les communes devront donner leur avis sur le remembrement.

La séance est levée à 20h00.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

